

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 17 novembre 2022. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-troisième jour de novembre deux-mille-vingt-deux, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 h 17 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11841-11-2022 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2022 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11842-11-2022 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 a été courriellé à chacun des élus le 17 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11843-11-2022 TNO

Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 octobre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 octobre 2022 :

Paiements : 62 835,08 \$

Factures : 14 778,71 \$

TOTAL : 77 613,79 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION

Je soussignée, RENÉE GASSE, mairesse de la municipalité de Marsoui, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement pour l'adoption du budget 2023 des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Un projet de règlement est soumis à chacun des élus.

Renée Gasse, mairesse de la municipalité de Marsoui

AVIS DE MOTION

Je soussigné, MARCEL SOUCY, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2023.

Un projet de règlement est soumis à chacun des élus.

Marcel Soucy, maire de la ville de Cap-Chat

RÉSOLUTION NUMÉRO 11844-11-2022 TNO

TECQ 2019-2023, offre de services professionnels en ingénierie de Stantec Experts-conseils ltée, projet remplacement de ponceaux dans le chemin Landry et la route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser de la nouvelle programmation, version 2, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils ltée, datée du 17 novembre 2022, ayant le numéro de référence 946559, au cout de 17 900,00 \$ plus taxes applicables, pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du projet de remplacement de quatre ponceaux dans le chemin Landry et d'un ponceau dans la route Saint-Joseph-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux consistent principalement au remplacement de ces différents éléments.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, retienne l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils ltée, datée du 17 novembre 2022, ayant le numéro de référence 946559, au cout de 17 900,00 \$ plus taxes, pour services d'ingénierie dans le cadre du projet de remplacement de quatre ponceaux dans le chemin Landry et d'un ponceau dans la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11845-11-2022 TNO

Travaux d'urgence sur la route Saint-Joseph-des-Monts, automne 2022, par Richard Cloutier paysagiste

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2022, la direction de la MRC de La Haute-Gaspésie a dû procéder à des travaux d'urgence sur la route Saint-Joseph-des-Monts où la sécurité des gens et des biens était en cause ;

CONSIDÉRANT QUE l'on a sollicité les services de l'entreprise Richard Cloutier paysagiste pour effectuer les travaux d'urgence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le paiement de 31 094,99 \$ taxes comprises à Richard Cloutier paysagiste pour la réalisation des travaux d'urgence sur la route Saint-Joseph-des-Monts à l'automne 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MAGELLA EMOND, il est résolu de lever la séance à 20 h 22.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.